



COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2008

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la Présidence de Mme SARINELLI, Conseiller municipal le plus âgé, conformément à l'article L 2122-8 du code général des Collectivités territoriales.

A titre liminaire, Mme SARINELLI énonce la liste des membres constituant le nouveau Conseil municipal de Sèvres élu le dimanche 16 mars 2008 :

1. Monsieur François KOSCIUSKO-MORIZET
2. Madame Laurence ROUX-FOUILLET
3. Monsieur Grégoire de LA RONCIERE
4. Madame Rolande SARINELLI
5. Monsieur Arnaud TOURIN
6. Madame Pascale FLAMANT
7. Monsieur Michel BARRIER
8. Madame Christine DESTOUCHES
9. Monsieur Franck-Eric MOREL
10. Mademoiselle Laure LETELLIER
11. Monsieur Jean-Pierre FORTIN
12. Madame Chantal MAZARD
13. Monsieur Michel SIMONNET
14. Madame Janine LECONTE
15. Monsieur Jean DETOLLE
16. Madame Louise BOMPAIRE
17. Monsieur Lucien KEMKENG
18. Mademoiselle Nathalie MARTIN
19. Monsieur Samir BENYAHIA
20. Madame Pilar DUCRET
21. Monsieur Jacques DUBY
22. Madame Orquidia MACIEL
23. Monsieur Olivier MAURION
24. Mademoiselle Eliane BONIMOND
25. Monsieur Serge PATRY
26. Mademoiselle Sylvie MARQUET
27. Monsieur Christophe CHABOUD
28. Monsieur Jacques BLANDIN
29. Mademoiselle Catherine CANDELIER
30. Monsieur Pascal GIAFFERI
31. Madame Catherine CYROT
32. Monsieur Luc BLANCHARD
33. Madame Laurence ROSSI
34. Monsieur Frédéric DURDUX
35. Madame Salima QUATREHOMME

Mme SARINELLI propose au Conseil municipal de désigner deux secrétaires de séance qui, conformément à la tradition, sont les deux plus jeunes Conseillers municipaux de chaque liste : Melle MARTIN et Mme QUATREHOMME.

Melle MARTIN procède à l'appel des membres du Conseil municipal et constate que le quorum est atteint.

ELECTION DU MAIRE :

Mme SARINELLI invite les Conseillers municipaux à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ; elle fait appel aux candidatures.

Au nom de la liste « Avoir Sèvres au cœur », M. BARRIER propose la candidature de M. François KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme SARINELLI donne ensuite la parole à M. BLANDIN.

M. BLANDIN, tout en soulignant que les Conseillers municipaux de la liste « Ensemble pour Sèvres » siégeront à l'assemblée avec assiduité, précise que le vote du Maire appartient à sa majorité et par conséquent qu'ils ne prendront pas part au vote.

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- nombre de Conseillers municipaux ayant donné pouvoir ou présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- votants : 26
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

M. François KOSCIUSKO-MORIZET a obtenu 26 suffrages. Ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin M. François KOSCIUSKO-MORIZET est proclamé Maire par Mme SARINELLI ; il est immédiatement installé.

M. François KOSCIUSKO-MORIZET, Maire prend la Présidence de la séance, puis fait la déclaration suivante :

« Je voudrais, tout d'abord, remercier les membres du Conseil pour la confiance que vous me faites. Je suis bien placé pour savoir que la charge de Maire est une charge à la fois lourde et passionnante et qu'elle ne peut être exercée qu'avec la confiance de l'équipe municipale, avec la participation de l'ensemble des membres du Conseil et avec l'appui de l'administration.

Je voudrais dire qu'au delà du Conseil j'exprime ma reconnaissance à tous les Sévriens qui ont voté à la fois pour notre liste et qui aussi, avec ma suppléante, Mme ROUX-FOUILLET, m'ont élu Conseiller général. Je voudrais remercier le Conseil

municipal sortant et particulièrement l'équipe municipale pour le travail effectué et pour le bilan très important de la mandature passée.

Je vous affirme que nous démarrons aujourd'hui ce nouveau mandat, sans perdre de temps et je serai heureux d'animer un Conseil municipal qui représente tous les courants de pensées qui ont été exprimés lors de ces élections et en sachant que nous sommes tous unis dans un souci de l'intérêt général.

Nous redémarrons le travail de proximité et d'écoute au service de tous et je tenais à souligner, à dire toute la confiance que je fais, d'une part à mon équipe, et plus généralement au Conseil municipal pour aller au devant des souhaits des Sévriens. »

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE :

Le Maire invite ensuite le Conseil municipal à fixer le nombre des Adjointes au Maire dans la limite fixée par la loi à 30 % de l'effectif de l'assemblée, soit au maximum 10 Adjointes au Maire. Il propose donc de retenir ce nombre de 10 Adjointes au Maire et demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe à 10 le nombre des Adjointes au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Le Maire précise l'élection des Adjointes au Maire se fait désormais par scrutin de liste et non plus par scrutin individuel. Le Maire rappelle que les listes présentées peuvent être complètes ou incomplètes, à condition néanmoins de comporter un nombre égal d'hommes et de femmes, à l'unité près en cas de nombre impair.

Le Maire fait appel des listes de candidatures.

Le Maire propose, au nom de la majorité municipale, une liste de 10 Adjointes au Maire : M. Michel BARRIER, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Rolande SARINELLI, M. Grégoire de LA RONCIERE, Mme Christine DESTOUCHES, M. Michel SIMONNET, Mme Chantal MAZARD, M. Jean DETOLLE, Mme Laurence ROUX-FOUILLET et Mme Louise BOMPAIRE.

Aucune autre liste de candidats n'est proposée.

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- nombre de Conseillers municipaux ayant donné pouvoir ou présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 6
- votants : 29
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

La liste présentée par la majorité municipale obtient 29 voix ; ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour de scrutin, les Adjoints au Maire élus prennent leur place respective dans l'assemblée de la manière suivante :

- 1^{er} Adjoint au Maire : M. Michel BARRIER
- 2^{ème} Adjoint au Maire : M. Jean-Pierre FORTIN
- 3^{ème} Adjoint au Maire : Mme Rolande SARINELLI
- 4^{ème} Adjoint au Maire : M. Grégoire de LA RONCIERE
- 5^{ème} Adjoint au Maire : Mme Christine DESTOUCHES
- 6^{ème} Adjoint au Maire : M. Michel SIMONNET
- 7^{ème} Adjoint au Maire : Mme Chantal MAZARD
- 8^{ème} Adjoint au Maire : M. Jean DETOLLE
- 9^{ème} Adjoint au Maire : Mme Laurence ROUX-FOUILLET
- 10^{ème} Adjoint au Maire : Mme Louise BOMPAIRE

Le Maire présente à l'assemblée les membres de l'administration municipale présents à la séance. Pour conclure, le Maire ajoute qu'il a reçu deux avis de constitution de groupe : celui des verts constitué de M. BLANCHARD, Président du groupe, et de Melle CANDELIER et celui de la majorité municipale constitué de 27 membres dont le Président est M. BARRIER.

Le Maire remercie les membres du Conseil municipal et lève la séance à 21 heures.

*Compte-rendu analytique approuvé à l'unanimité
par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 avril 2008*